



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**ACQUISITION ET REPRISE D'UN FOURGON UTILITAIRE
POUR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

3 MAI 2018

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 8 pages

SOMMAIRE

Article 1 – OBJET

Article 2 – GENERALITES

2.1 Conformité

2.2. Garantie

2.2.1 Garanties contractuelles

2.2.2 Avaries répétitives

2.2.3 Modalités d'application des garanties

Article 3 – DOCUMENTATION -ESSAI

3.1 Documentation

3.3 Essai

Article 4 –IMMATRICULATION

Article 5 – DESCRIPTION DES VEHICULES

Article 6 – CARACTERISTIQUES DES VEHICULES A REPENDRE

ARTICLE 1 - Objet

La consultation porte sur l'acquisition d'un fourgon utilitaire pour une utilisation journalière.

L'acquisition de ce véhicule vient en remplacement d'un fourgon utilitaire diesel qui doit faire l'objet d'une reprise.

ARTICLE 2 - Généralités

2.1 Conformité

Le véhicule proposé devra être conforme :

- aux exigences du Code de la route en vigueur,
- aux conditions imposées par la réglementation française en vigueur et être homologués en France au moment de la livraison,
- aux directives européennes sur les émissions de gaz polluants et de particules ainsi qu'au niveau sonore,
- aux règlements relatifs aux véhicules.

2.2 Garantie

- anticorrosion, minimum 5 ans.
- pièces et main d'œuvre souhaité 1 an, à partir de la livraison.

2.2.1 Garanties contractuelles :

Pendant la période de garantie, le constructeur remplacera, à ses frais, y compris les dépenses de main d'œuvre, et dans un délai minimal, les éléments reconnus défectueux pour vice de conception, de matière.

Sera retenu, comme délai maximum de durée d'intervention, le délai de quarante-huit heures, à compter de la demande adressée au prestataire.

Au-delà de ce délai, il sera mis gracieusement à la disposition du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, un véhicule de remplacement de même type.

La garantie est liée au véhicule considéré, elle ne couvre pas les usures normales.

Sont exclus de cette garantie :

- Les détériorations dues à une cause extérieure : accident de la circulation, chocs, projections de gravillons, griffures etc...
- Les détériorations liées au non-respect des méthodes de réparation et d'entretien du constructeur.
- Le montage non-conforme d'accessoires.
- Les pièces mécaniques et les pièces diverses rapportées à l'ossature et à la carrosserie ou montées en accessoires, telles qu'enjoliveurs réservoirs, tuyauteries, etc...
- Le système d'échappement, les pièces chromées les jantes.

2.2.2 Avaries répétitives

Si pendant la période de garantie, un incident n'est pas traité de façon définitive ou satisfaisante, la garantie afférente à l'incident, la pièce ou à l'équipement est prolongée tant que le problème ne sera pas réglé.

2.2.3 Modalités d'application des garanties

Les travaux en garantie seront effectués dans un atelier agréé par le service après-vente du constructeur et identifié au moment de l'offre.

La garantie prend effet à la date de livraison du véhicule considéré.

ARTICLE 3 - Documentation - Essai

3.1 Documentation

Le constructeur devra fournir, en langue française, les notices de sécurité, de fonctionnement et la documentation technique du véhicule proposé sur support papier. Un lien internet peut également être transmis, ainsi que l'abonnement aux mises à jour des documents techniques pour la période de garantie.

3.2 Essai

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez se réserve le droit de demander un essai du véhicule de mise en situation sur le terrain proposé par les candidats avant de prendre une décision.

ARTICLE 4 - Immatriculation

Les frais d'immatriculation et de mise à disposition du véhicule de remplacement doivent être compris dans l'offre.

ARTICLE 5 - Description du véhicule

Deux offres distinctes peuvent être faites par les candidats :

- Offre 1 : un véhicule à moteur diesel
- Offre 2 : un véhicule à moteur essence sans plomb

Les offres seront faites sur la base des caractéristiques suivantes :

- Fourgon d'une capacité minimale de chargement de 9 m³
- Charge utile entre 1100 et 1300 kg
- Cloison tôle (entre cabine et chargement)
- 3 places assises
- Véhicule supportant les contraintes de circulation sur routes de montagne
- Peinture : couleur blanche,

- Puissance mini : 110 cv,
- Boîte de vitesse : 5 ou 6 rapports + marche-arrière
- Projecteurs antibrouillard,
- Lève-vitres électriques,
- 2 portes av + porte coulissante côté droit + 2 portes battantes à l'arrière,
- Rétroviseurs extérieurs électriques,
- Direction assistée,
- Airbags,
- Climatisation,
- Autoradio,
- Roue de secours et kit de changement (cric et clé en croix pour écrous de roue)
- Tapis de sol en caoutchouc pour conducteur et passagers Av,
- Fermeture centralisée des portes à distance.

Equipements complémentaires :

- Équipement hiver : 4 pneus neige montés sur jantes sauf si équipé d'origine de pneus tout temps ou équivalent

Le candidat pourra proposer une variante sur la base d'un véhicule d'occasion récent.

ARTICLE 6 - Caractéristiques du véhicule à reprendre

Le candidat doit obligatoirement joindre à son offre une proposition de reprise du véhicule à moteur diesel suivant :

- Véhicule fourgonnette Volkswagen immatriculée 5458 WL 63
 Carte grise jointe en annexe 1.
 Distance parcourue : 244 524 km (relevé du 03/05/2018)
 Etat : voir procès-verbaux de contrôle technique daté du 19/04/2017 joint en annexe 1.

ANNEXE 1

F

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

63/001/TERM65/OP12/CIPR

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

N° IMMATRICULATION (A) DATE DATE DE 1^{re} MISE EN CIRCULATION (B)

5458 WL 63 22/01/2003 13/07/1999

NOM (c) Prénoms (D) SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL

NOM d'usage ALIAS LIVRADOIS-FOREZ

DOMICILE (E)

COMMUNE 355 63880 ST GERVAIS SS MEYMONT

GENRE MARQUE (F) TYPE

CTTE VOLKSWAGEN ZDAAPA32M

N° dans la SÉRIE du TYPE (G) CARROSSERIE EN. PUISS. Pl. ass.

WV1ZZZ2DZYH001066 FOURGON GO 8 003

LARG. SURE. POIDS T.C. POIDS à vide POIDS TR. Br. (dBA) Rég. mot. (tr/mn)

1M90 9M1 3T200 1T810 5T200 79 2625

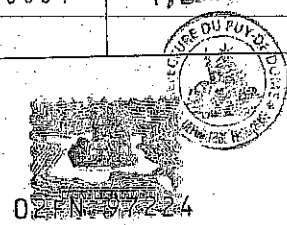
DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT

21/12/1999 5458 WL 63

DROITS PAYÉS SUR ETAT	TAXE RÉGION	195,00 E
	TAXE PARAFISC.	29,00 E
	TOTAL	224,00 E

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

VISITE AVANT LE 13/07/2003 (SAUF REGT. SPEC.)	AUTO SECURITE		
	S 18/04/2004		
	CA20185634	r/Le Préfet et par délégué En Chef du Bureau de la	
		Circulation Automobile Le préfet <i>C. MRDENOV</i> C. MRDENOV	





PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE



N° C32596676

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Visite complémentaire

DATE DU CONTRÔLE

19/04/2017

N° DU PROCÈS-VERBAL

17002406

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S063C143

RAISON SOCIALE : SAS CSCA AUVERGNE

ADRESSE : AVENUE SAURON DELAVET
63120 COURPIERE
Tél : 04 73 51 21 64

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRÉNOM : LAURENT Nicolas

N° D'AGRÈMENT : 063S1125

SIGNATURE

INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
5458 WL 63 (F)	22/01/2003	13/07/1999

Genre	Marque	Type
CTTE	VOLKSWAGEN	2DAAPA32M
N° dans la série du type		Énergie
WV1ZZZ2DZYH001066		GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
233586	NON DEFINI

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

NOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL

ADRESSE : REGIONAL LIVRADOIS FOREZ
LE BOURG
63880 ST GERVAIS SOUS MEYMONT

RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE ET DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE :
VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE AU PLUS TARD LE
20/04/2018.

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

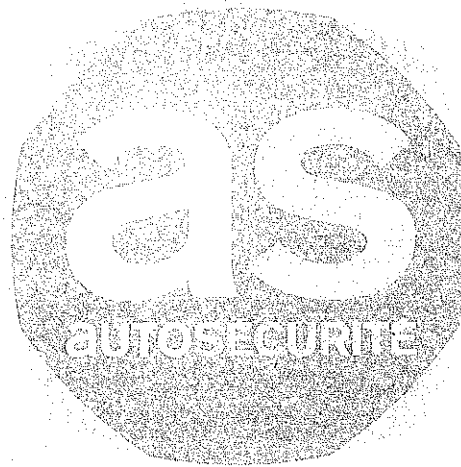
Procès-verbal - Page 1 Sur 1

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation
Version du logiciel : C08.01

1 - Défaits à corriger avec contre-visite : 0 (zéro)

2 - Défaits à corriger sans contre-visite : 0 (zéro)

Ce procès-verbal contient 1 page



MESURES

	AVANT		ARRIERE	
Forces verticales (daN)	---		---	
Frein de service				
Force (daN)	G:---	D:---	G:---	D:---
Déséquilibre (%)	---			
Force (daN)	G:---	D:---	G:---	D:---
Efficacité (%)	---			
Efficacité frein stationnement (%)	---			
Efficacité frein de secours (%)	---			
Suspension				
Déséquilibre (%)	---			
Ripage (m/km)	---			
Feux de croisement (%)	G:---	D:---	---	
Feux antibrouillard (%)	G:---	D:---	---	
Opacité des fumées (m-1)	C1 : <0.50		C2 : <0.50	